



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2014

**Etaient présents** : Mmes Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Marie Gaillard, Christiane Martignon, Sarah Perrier, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,  
MM. André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Bernard Cheynel, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Didier Maneval, André Viallon

**Excusés** : Mme Valérie Chazot (pouvoir à Mme Annie Chaudier  
Mme Marie-Claude Montel (pouvoir à M. Bernard Cheynel)  
M. Michel Petit (pouvoir à Mme Christiane Martignon.)  
M. Joël Ferrier

Préalablement au déroulement de l'ordre du jour du conseil municipal, Francis Valla et son épouse ont souhaité faire une petite démonstration technologique.

Il s'agit d'une application qu'il utilise sur son portable et qui lui permet d'être parfaitement audible.

### ■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.  
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Madame le maire propose de compléter l'ordre du jour du présent conseil municipal par le point suivant :  
« dissolution du budget des biens de section de la Celle au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ».  
Ce point sera débattu dans le poste budget et finances.

*Vote à l'unanimité*

- c) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre 2014.  
Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations ou modifications sont à noter sur le compte-rendu du 29 octobre 2014.  
Mme Martignon demande si les annexes peuvent être transmises aux membres du conseil municipal quelques jours plus tôt. Il en est de même pour la date retenue pour le conseil municipal.  
Le compte-rendu du 29 octobre 2014 est adopté à la majorité (21 pour et 1 abstention : Marie-Claude Montel).

### ■ Budget et finances

#### a) Fixation des tarifs communaux

Madame le maire rappelle que tous les membres du conseil municipaux ont eu en leur possession la liste des tarifs municipaux proposés pour l'année 2015. Ces conditions tarifaires peuvent être modifiées à la marge, à savoir :

- Piscine du Fraisne : carte 10 entrée adultes passe de 36 € à 32 € ;
- Lieu de Mémoire : catalogue de Maisons d'enfants : 16 € ;
- Location salle de la Gare :
  - La location à l'heure est supprimée ;
  - Pour la soirée, la location passe de 52 € à 30 € ;
  - Pour la journée, la location passe de 104 € à 60 €.

- Maison des Bretchs – grande salle  
Pour la journée, le tarif passe de 500 € à 300 € ;  
Pour la soirée, la location passe de 300 € à 200 € ;  
Pour le week-end, le tarif passe de 700 € à 500 €.
- Maison des Bretchs – salles annexes  
Pour la journée, le tarif passe de 150 € à 50 €.

*Vote à l'unanimité*

**b) Autorisation de dépenses avant le vote des budgets 2015**

Comme chaque année, l'accord est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses pour le quart du budget général dans l'attente du vote des budgets pour l'année 2015 prévu en mars prochain.

*Vote à l'unanimité*

**c) Décision modificative n° 4 au budget principal 2014 de la Commune**

Une délibération a été prise au Conseil municipal du 29 octobre 2014 pour modifier l'affectation du résultat suite à la dissolution du Syndicat des Gens du voyage. La Trésorerie de Tence souhaite qu'une décision modificative soit prise pour la régularisation financière.

- Fonctionnement / Dépenses - Chapitre 023 : + 1 273,44 €
- Fonctionnement / Recettes - Chapitre 002 : + 1 273,44 €
- Investissement / Recettes - Chapitre 021 : + 1 273,44 €
- Article 1641 : - 571,17 €
- Investissement / Dépenses - Chapitre 001 : + 702,27 €

*Vote à l'unanimité*

**d) Décision modificative n° 5 au budget principal 2014 de la Commune**

Il convient de prendre une décision modificative sur le budget Fonctionnement / Dépenses, compte 66, « Charges financières ». La prévision de dépenses était de 79 619,55 €, à laquelle il convient d'ajouter une provision de 15 000 €. Cette somme sera couverte par une diminution du poste 6281, « Concours divers », sur lequel il reste un disponible de 27 322,92 €.

*Vote à l'unanimité*

**e) Modification du budget principal Fonctionnement / Dépenses, poste 6232**

Le poste 6232 « Fêtes et cérémonies » est inscrit au budget pour un montant de 24 100 €. Il convient de le porter à 29 100 € pour couvrir les frais de colloque du mois de septembre qui a fait l'objet d'une subvention de 5 000 € de la part de la DMPA, ce qui n'entraîne pas de dépassement budgétaire de ce poste.

Bernard Cheynel demande quel a été le montant des dépenses de ce colloque.

En tenant compte de la subvention de la DMPA de 5 000 €, le coût pour la commune est de 800 €, ce qui n'impacte pas le budget.

*Vote à l'unanimité*

**e) Décision modificative n° 6 au budget principal 2014 de la Commune**

Suite à la modification ci-dessus, il convient de transférer 5 000 € du poste de subvention de fonctionnement sur le poste 6232.

*Vote à l'unanimité*

**f) Dissolution du budget des biens de section de la Celle au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Madame le maire donne la définition des biens de section.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été mis fin au mandat de la commission syndicale de la Section de la Celle par arrêté préfectoral n° SP/B/ 2014 /109 du 14 octobre 2014.

Madame le Maire précise que la fin du mandat de la commission syndicale ne conduit pas à la disparition du bien de Section qui demeure juridiquement.

Elle ajoute que les prérogatives de la commission sont exercées par le Conseil municipal. Néanmoins les membres de la Section peuvent proposer des projets pour la mise en valeur et l'entretien des biens de section au Conseil municipal qui assure seul la gestion courante de la section de commune.

Par conséquent, il convient de dissoudre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le budget des biens de Section de la Celle qui sera intégré à celui de la commune.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Jean-Michel Eyraud demande si les membres des biens de section sont intervenus pour maintenir cette activité. Le préfet a été interpellé et la décision a été confirmée.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Marchés publics

### *a) Désignation du bureau d'études qui assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de Délégation de service public concernant le service de l'eau potable et partiellement de l'assainissement collectif*

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 décembre 2014 pour procéder à l'ouverture des plis concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de délégation de service public pour l'eau potable et partiellement l'assainissement collectif.

La secrétaire générale fait lecture du rapport établi par les services techniques du Conseil Général.

Après ouverture des plis et analyse des offres, le classement des entreprises est le suivant :

1. Bureau d'études BAC Conseils pour un montant de 11 600,00 € HT ;
2. Bureau d'études EPTEAU pour un montant de 13 700,00 € HT ;
3. Bureau d'études Merlin pour un montant de 15 250,00 € HT.

La Commission d'appel d'offres a retenu le bureau d'études BAC Conseils qui a proposé l'offre économiquement la plus intéressante.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres.

*Vote à l'unanimité*

### *b) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013*

Madame le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Il convient d'adopter ce rapport et de décider de le mettre en ligne conformément à l'arrêté SNDE du 26/07/2010.

*Vote à l'unanimité*

### *c) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2013*

Madame le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Il convient d'adopter ce rapport et de décider de le mettre en ligne conformément à l'arrêté SNDE du 26/07/2010.

Bernard Cheynel demande si le rendement n'a pas un seuil minimum de 70 %. Une réponse sera faite.

Mme le maire informe les membres du conseil municipal que l'on vend moins d'eau à Saint-Agrève.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Subvention

### *a) Subventions DETR 2015*

La demande de subvention pour les travaux de voirie 2015 doit être déposée auprès de la DETR pour le 15 janvier 2015. Le programme proposé est le suivant :

- Réfection de l'espace culturel place de la Fontaine.
- Voirie : Rue de la Grande Fontaine, Chabanne (partiellement), Chantegrenouille à partir de la route départementale jusqu'au carrefour de Joubert, Chemin des Primevères

*Vote à l'unanimité*

## ■ Déplacement d'un chemin rural à Riondet

La maison située sur la section BI 8 appartenait à la SCI Pierre de la Lune. Ce tènement a été vendu en son temps à Monsieur Berthet sous réserve du déplacement du chemin passant devant la propriété. Le nouveau chemin a été réalisé. Les membres du Conseil municipal sont sollicités pour donner leur accord sur ce déplacement de desserte qui fera l'objet d'une prochaine enquête publique.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Conventions diverses

### a) Voirie communale

Afin de répartir la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2015, la préfecture sollicite une délibération indiquant que la longueur de la voirie dans le domaine public communal est de 80 532 mètres (sans changement). Le Conseil municipal est invité à confirmer ces données.

*Vote à l'unanimité*

### b) Convention avec la CCHL pour l'organisation du temps méridien

Il convient de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon dont le centre de loisirs prend en charge les enfants à la sortie de l'école élémentaire le midi, les conduit jusqu'au Collège du Lignon pour la prise du repas et organise la surveillance pendant la pause méridienne jusqu'à la reprise des cours l'après-midi.

*Vote à l'unanimité*

### c) Convention avec le Collège du Lignon concernant la restauration au profit de l'école élémentaire

Il convient de renouveler la convention avec le Collège du Lignon qui assure la confection et le service des repas pour les enfants de l'école élémentaire publique du Chambon-sur-Lignon.

*Vote à l'unanimité*

### d) Convention avec la maison de retraite « Les Genêts » pour la fourniture des repas aux enfants de l'école maternelle

Il convient de renouveler la convention avec la maison de retraite « Les Genêts » qui fournit les repas de la cantine de l'école maternelle publique du Chambon-sur-Lignon.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Questions diverses

### a) Vente du fascicule « Les Pages du Plateau » par l'Office de tourisme

Ce livret est vendu 8 € l'unité. L'Office de tourisme sollicite une commission de 15 % par exemplaire vendu, soit 1,20 €. À ce jour, 95 exemplaires ont été vendus.

*Vote à l'unanimité*

### b) Courrier de MM. Cheynel, Ferrier, Petit et Mmes Martignon, Montel

Par courrier, une demande de rencontre est faite avec les membres du conseil municipal pour le site du collège Cévenol.

Mme le maire précise que l'équipe municipale se penche très sérieusement sur le devenir de ce site.

Il s'agit d'un problème évident pour la commune. Les domaines explorés sont le tourisme, la culture, la santé et la formation.

La conjoncture économique est très difficile et les subventions sont rares.

Bernard Cheynel précise qu'il s'agit d'un projet dans un intérêt général à présenter à Mme le maire, et ensuite aux membres du conseil municipal.

### c) Projet de réhabilitation du préau de l'école maternelle

Des travaux de réhabilitation sont nécessaires (isolations et réfection du site). Ce lieu sera utilisé par les enfants pendant l'année scolaire et pour des expositions durant la saison estivale.

L'AMECJ qui soutient le lieu de Mémoire a versé un chèque de 30 000 €. D'autre part, cette même association, par laquelle ont transité 400 000 € pour la construction du lieu de Mémoire, souhaite faire une récolte de fonds aux USA.

**d) Election des délégués, pour les Sénatoriales, du 5 décembre 2014**

Suite à l'élection des délégués pour l'élection sénatoriale partielle du 25 janvier 2015, le Tribunal administratif a apporté une modification, à savoir :

- L'élection de M. Arnaud et Mme Huard est annulée ;
- Mme Vérilhac et M. Ferrier sont proclamés élus en qualité de suppléants.

**e) Baisse des dotations**

Mme le maire informe les membres du conseil municipal que les dotations forfaitaires seront en baisse pour l'année 2015.

L'Etat se défausse sur les communes.

La baisse de dotation serait de l'ordre de 60 000 € ; ce qui aura une incidence sur les investissements.

Mme le maire précise qu'elle ne souhaite pas augmenter les impôts en 2015.

- Olivier Balme a participé à la cérémonie des diplômés pour la remise des fleurs. Pour obtenir éventuellement une 3<sup>ème</sup> fleur, il faut disposer d'un parc et respecter la charte phytosanitaire.
- Olivier Balme rappelle que le nettoyage du bord de la rivière a été fait. L'état est déplorable à proximité du site des gens du voyage. Il est chargé de suivre ces questions.
- Jean-Claude Bernard fait un petit rappel des manifestations qui se dérouleront pendant les fêtes de fin d'année. Les commerçants sont particulièrement dynamiques.
- Le permis de construire pour le club-House a été déposé.
- Revitalisation centre-bourg : aucun projet en Haute-Loire n'a été retenu.
- Didier Maneval souligne que les travaux du parcours de santé sont en passe de s'achever.
- Marie Gaillard indique qu'une visite de quelques élus a eu lieu aux Cardamines. Les élèves ont versé chacun un euro au bénéfice du refuge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 15

◇◇◇◇◇◇